



[Accéder au site web de votre juridiction](#)

DOSSIER 20MA04698 - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE / SOCIETE SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE FRANCE

- Affectation : 5ème chambre

Analyse

renvoi après cassation de l'arrêt 16MA03481 du 8 mars 2019 par lequel la cour administrative de Marseille a rejeté le recours du ministre de la transition écologique et solidaire tendant à l'annulation du jugement n° 1400660 du 28 juin 2016 par lequel le tribunal administratif de Nîmes a annulé l'arrêté en date du 13 décembre 2013 des préfets du Gard et de Vaucluse approuvant le plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement EURENCO à Sorgues.

État du dossier

Terminé

Dispositif

Le jugement du tribunal administratif de Nîmes du 28 juin 2016 est annulé. Les conclusions que la société Smurfit Kappa Papier Recycle France a présentées devant le tribunal administratif de Nîmes et la cour administrative d'appel de Marseille sont rejetées. La société Smurfit Kappa Papier Recycle France versera à la société Eurenco France une somme de 2 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Parties

Requérants et défendeurs

Qualité	Nom	Mandataire
Requérant	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
Défendeur	SOCIETE SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE FRANCE	SELARL ATMOS AVOCATS

Autres

Qualité	Nom
Observateur	SOCIETE EURENCO FRANCE
Observateur	PRÉFECTURE DU GARD
Observateur	PRÉFECTURE DE VAUCLUSE

Sens des conclusions

Date de l'audience : **28/02/2022 à 09:00**

Sens synthétique des conclusions : **Annulation totale ou partielle**

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

Annulation du jugement rendu par le tribunal administratif de Nîmes le 28 juin 2016. Motif : le ministre appelant est fondé à soutenir qu'il n'a pas été mis à même de comprendre le raisonnement suivi par le tribunal et que, par suite, le jugement attaqué est insuffisamment motivé. Rejet de la demande présentée par la société Smurfit Kappa Papier Recycle France devant le tribunal administratif de Nîmes. Mise à la charge de la société Smurfit Kappa Papier Recycle France d'une somme de 2 000 euros à verser à la société Eurenco France en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Historique



Le signe  indique les sous-événements

Date	Mesure	Acteur	Qualité	Délai
17/12/2020	Requête nouvelle	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Requérant	
21/12/2020	Information sur reprise d'instance après cassation			
 21/12/2020	<i>Information sur reprise d'instance après cassation</i>	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Requérant	
 21/12/2020	<i>Information sur reprise d'instance après cassation</i>	SELARL ATMOS AVOCATS	Avocat	
 21/12/2020	<i>Information sur reprise d'instance après cassation</i>	SOCIETE SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE FRANCE	Défendeur	
 21/12/2020	<i>Information sur reprise d'instance après cassation</i>	Maître LANOY Laurence	Avocat	
 21/12/2020	<i>Information sur reprise d'instance après cassation</i>	SOCIETE EURENCO FRANCE	Observateur	
22/01/2021	Réception d'un mémoire	SELARL ATMOS AVOCATS	Avocat	
26/01/2021	Communication d'un mémoire			
 26/01/2021	<i>Communication d'un mémoire</i>	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Requérant	
 26/01/2021	<i>Communication d'un mémoire</i>	Maître LANOY Laurence	Avocat	
18/10/2021	Lettre d'information R.611-11-1			
 18/10/2021	<i>Lettre d'information R.611-11-1</i>	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Requérant	
 18/10/2021	<i>Lettre d'information R.611-11-1</i>	SELARL ATMOS AVOCATS	Avocat	
 18/10/2021	<i>Lettre d'information R.611-11-1</i>	Maître LANOY Laurence	Avocat	
14/12/2021	Réception d'un mémoire en défense	SELARL ATMOS AVOCATS	Avocat	
15/12/2021	Communication d'un mémoire			
 15/12/2021	<i>Communication d'un mémoire</i>	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Requérant	
 15/12/2021	<i>Communication d'un mémoire</i>	Maître LANOY Laurence	Avocat	
17/01/2022	Ordonnance de clôture d'instruction immédiate au 17/01/2022			
17/01/2022	Notification ordonnance de clôture d'instruction immédiate			
 17/01/2022	<i>Notification ordonnance de clôture d'instruction immédiate</i>	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Requérant	
 17/01/2022	<i>Notification ordonnance de clôture d'instruction immédiate</i>	SELARL ATMOS AVOCATS	Avocat	
 17/01/2022	<i>Notification ordonnance de clôture d'instruction immédiate</i>	Maître LANOY Laurence	Avocat	
04/02/2022	Inscription à une séance de jugement			
04/02/2022	Avis d'audience			
 04/02/2022	<i>Avis d'audience</i>	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Requérant	

↳ 04/02/2022	Avis d'audience	SELARL ATMOS AVOCATS	Avocat
↳ 04/02/2022	Avis d'audience	Maître LANOY Laurence	Avocat
28/02/2022	Audience publique		
21/03/2022	Arrêt		
21/03/2022	Notification d'un arrêt		
↳ 21/03/2022	Notification d'un arrêt	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Requérant
↳ 21/03/2022	Notification d'un arrêt	SOCIETE SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE FRANCE	Défendeur
↳ 21/03/2022	Notification d'un arrêt	SOCIETE EURENCO FRANCE	Observateur
↳ 21/03/2022	Notification d'un arrêt	PRÉFECTURE DU GARD	Observateur
↳ 21/03/2022	Notification d'un arrêt	PRÉFECTURE DE VAUCLUSE	Observateur
↳ 21/03/2022	Notification d'un arrêt	SELARL ATMOS AVOCATS	Avocat
↳ 21/03/2022	Notification d'un arrêt	Maître LANOY Laurence	Avocat

[Vous pouvez envoyer un message au greffe à propos de ce dossier depuis ce lien ou depuis la rubrique contact](#)  [Haut de page](#)